

Figure 14 : Carte du SRCE Paca - Extrait Saint-Laurent-du-Var (les enjeux) (Source : DREAL Paca)

1.2.3.2. Réseau écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur

(Source : Métropole NCA)

La Métropole Nice Côte d'Azur a travaillé sur la définition du réseau écologique de son territoire, dans le cadre d'une réflexion globale pour l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans le PLUm. La définition du réseau écologique constitue une première phase d'étude naturaliste et de modélisation cartographique qui permettra ensuite de transcrire ce réseau en outil d'urbanisme.

Le réseau écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur a été soumis aux communes et aux acteurs du territoire au printemps 2015 et modifié suite à leur avis en septembre. Au cours de l'hiver 2015, la Métropole va commencer le travail itératif de cartographie de la Trame Verte et bleue afin qu'elle soit compatible avec le zonage du projet du PLUm ; aussi la carte du réseau écologique de la Métropole n'a pas de valeur réglementaire mais constitue néanmoins une base de travail solide pour la déclinaison en TVB à venir.

Un Atlas cartographique des TVB a été établi au travers d'une méthodologie définie par :

- une cartographie du réseau écologique :
 - Les réservoirs et zones tampon
 - Les corridors et leurs ruptures
- une cartographie des fronts urbains.

■ Les réservoirs écologiques :

=> Continuités terrestres

Les réservoirs sont construits à partir :

- des zones de présence avérée des espèces constituant les points de départ des aires de migration simulées ;
- des zones les plus fonctionnelles de chacun des continuums (boisé, semi-ouvert et ouvert)

En fonction du contexte, différents types de réservoirs ont été distingués :

- les réservoirs non altérés, situés en contexte naturel;
- les réservoirs altérés, situés en périphérie des premiers, en contexte anthropisé peu contraint (habitat peu dense, friches, jardins, cultures,...)

Les zones tampons correspondent à l'ensemble des espaces d'un continuum figurant hors réservoirs.

=> Continuités aquatiques

Les réservoirs sont représentés par :

- les zones humides fournies par l'occupation du sol complétée avec l'inventaire du CEN PACA ;
- les réservoirs des eaux courantes ;
- les espaces marins de plus grand intérêt écologique (issus de la carte des biocénoses marines – Andromede/Cestis).

Les zones tampons correspondent :

- aux périmètres regroupant la plus grande densité de zone humide ;
- les espaces marins d'intérêt écologique (issus de la carte des biocénoses marines Andromede/Cestis).

■ Les corridors :

Sur cet atlas figurent les corridors et les obstacles au déplacements.

=> Représentation des corridors :

Les corridors écologiques sont modélisés pour les eaux courantes et pour la sous-trame boisée. Concernant les corridors terrestres, trois types de corridors sont représentés en fonction de leur enjeu.

Cet enjeu est évalué à partir de la pression à laquelle sont soumis les chemins de moindre coût :

- Les chemins de moindre coût en milieux naturels clair ;
- Les chemins de moindre coût en contexte artificiel illustre cette priorité de prise en compte ;
- Les chemins de moindre coût en contexte altéré : ces corridors sont figurés par un trait épais évidé, qui illustre cette situation intermédiaire entre contexte naturel.

Concernant les cours d'eau (eaux courantes), les réservoirs établis sont intégrés à la cartographie. Sont distingués les réservoirs altérés et en contexte naturel.

Concernant les enjeux propres à la Nature en ville, les jardins publics notamment, constituent le support de cette biodiversité et selon les réservoir et de corridor de biodiversité.

Les obstacles concernent les 3 types de corridors. Ont été retenus

- Les obstacles liés aux zones artificielles :
 - Les infrastructures routières, classées en Routes très difficilement franchissables (limitées à l'autoroute A8), Routes difficilement franchissables (doubles chassées ou voies > 6 m de large) et Routes moyennement franchissables (chaussées simples < 6m).
 - Les voies ferrées
 - Les passages contraints (ouvrages d'art sur infrastructures)
 - Les zones bâties et industrielles.
- Les obstacles liés aux zones naturelles :
 - Les cours d'eau : seules les zones les plus larges des principaux cours d'eau ont été considérées comme des obstacles.
 - Les falaises : les zones de plus forte pente ont été prises en compte.
- Les obstacles pour les eaux courantes :

Les données SIG des obstacles des eaux courantes ont été regroupés dans une seule couche SIG et les obstacles "obsolètes" ont été retirés (par exemple seuil 2 et 3 du Var, barrage du pont de la Malune sur la Vésubie).

Concernant le secteur du Square Bènes, l'ensemble du site se situe au sein du réseau écologique en tant que relais écologique sur le territoire de la Métropole. En effet, tous les jardins, espaces verts, EBC et alignements d'arbres participent à la biodiversité urbaine et favorisent la « nature dans la ville ».

A noter que le document recensant les trames vertes et bleues de la Métropole n'est pas encore validé aujourd'hui mais à ce stade d'étude, il est important de souligner dans cette présente étude que le square Bènes constitue un réel relais de biodiversité dans la ville.

La carte en page suivante indique les trames vertes et bleues sur le secteur de Saint-Laurent-du-Var :



Figure 15 : Extrait de la carte des TVB sur la métropole NCE (Source : MNCA)

1.3. Paysage

(Sources : Atlas des paysages des Alpes Maritimes, PLU de Saint-Laurent-du-Var, Pprospections de terrain Mai 2016)

■ Caractère paysager général :

La commune de Saint-Laurent-du-Var s'inscrit dans le grand paysage marqué par le fleuve du Var, à l'extrémité d'une grande unité de site « **la basse vallée du Var** », qui commence au Bec de l'Estéron et se termine à la mer.

Dans l'Atlas des Paysages des Alpes Maritimes, la basse vallée du Var est un site remarquable, tout d'abord pour sa réserve écologique mais aussi pour ses antécédents agricoles.

La basse vallée du Var constitue la principale réserve foncière de terrains plats du département, propices à l'installation d'activités, ce qui en fait une zone convoitée à l'échelle de la commune mais aussi plus globalement à l'échelle de l'agglomération niçoise. Par conséquent, cette ancienne frontière est devenue un couloir de développement où l'**urbanisation** se partage l'espace avec l'**agriculture** et le **fleuve**.

Cohabitent ainsi plusieurs paysages directement liés aux occupations des sols et aux activités humaines :

Les zones agricoles et naturelles

« Les cultures intensives sur les riches terres alluviales (maraîchage, pépinière, ont remplacé les anciennes forêts dans le lit du fleuve. Sur les versants entièrement modelés en terrasses, les cultures traditionnelles comme la vigne et les oliviers ont été abandonnées à la forêt avant d'être remplacées par de nouvelles cultures, horticoles comme le célèbre œillet niçois ».

L'urbanisation

A l'échelle du grand paysage de la Basse Vallée du Var, « les voies sont descendues des crêtes dans le lit du fleuve. De même, l'habitat s'est déplacé vers le versant. Depuis 20 ans, les nouvelles constructions (équipements, activités) s'installent dans la plaine réduisant l'emprise des activités agricoles qui ne disposent pas d'espace alternatif. »

■ Paysage laurentin :

Trois grandes unités paysagères caractérisent le territoire laurentin :

Le lit du Var et sa plaine alluviale (Unité 1)

Cette zone accueille les zones d'activités, les premières extensions urbaines de la ville mais aussi des activités agricoles résiduelles, témoin passé d'une activité agricole très développée dans la plaine. Des sous-unités pourraient être définies en fonction de l'occupation du sol, notamment la plaine agricole des Iscles, la zone industrielle, le centre urbain, les extensions, les rives du Var

Les coteaux (Unité 2)

Les coteaux qui offrent des paysages particuliers et des perceptions visuelles remarquables sur les environs.

Leur position dominante sur le reste de la commune permet des percées visuelles sur la plaine mais aussi sur les reliefs environnants.

La bande littorale (Unité 3)

Les installations touristiques marquent le secteur, la végétation exotique rappelle aussi la plage et les activités qui s’y rattachent.

Plusieurs sous-unités seraient également observables avec la vitrine balnéaire (allant de la mer jusqu’à la RD 6098) et les extensions urbaines comprises entre la RD 6007 et la RD 6098.

Le site du Square Bènes se situe au sein de l’unité 1 : Plaine du Var.

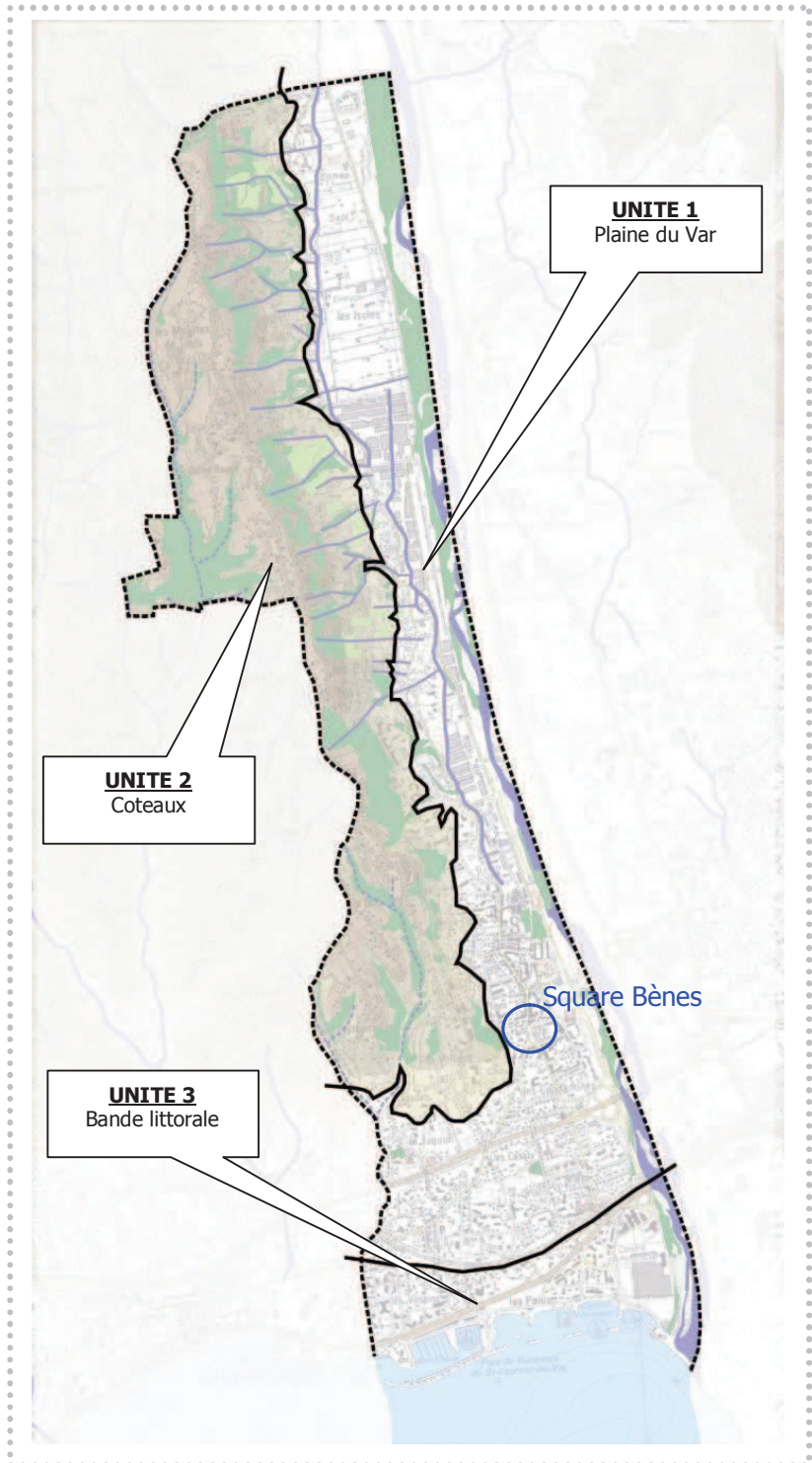


Figure 16 : Unités paysagères à Saint-Laurent-du-Var

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE :



1 Vue sur le secteur Sud du périmètre (Avenue de la Libération – Jardin public)



2 Panorama du jardin public en partie Sud



3 Boulevard de la Libération



4 Arrivée sur le square Bènes depuis le boulevard de la Libération

(Remarques faites sur les photos de la part de la Ville : demande de suppression des photos 4 => il n'est pas judicieux de les supprimer au regard de l'argumentaire qu'il faut avoir dans le cadre de l'état initial. Même si les cèdres sont en cours de dépérissement, il faut les évoquer comme sujets en place aujourd'hui et les photos illustrent bien ce propos).



5 Vue de l'intérieur du Square Bènes



6 Vue du Square depuis l'extérieur



7 Ecole le long de l'avenue Général de Gaulle



8 Commerces sur l'avenue de la Libération

1.4. Dynamique humaine

1.4.1. Contexte urbain

(Source : INSEE 2013, Mairie de Saint-Laurent-du-Var, PLU)

1.4.1.1. Démographie

La commune de Saint-Laurent-du-Var compte plus de 28 891 habitants en 2013 et près de 2 857,7 habitants au km². Il s'agit de la 3e commune la plus dense de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La croissance démographique est essentiellement due à un apport migratoire fort. Mais il est à noter que le solde naturel même s'il est faible est toujours resté positif depuis 1968.

Les migrants accueillis sur le territoire sont principalement des actifs et des retraités provenant en majorité des Alpes Maritimes.

On observe une tendance au vieillissement de la population malgré une prédominance d'actifs, et une tendance au desserrement des ménages. Ainsi, en 2013 la taille des ménages s'élevait à 2,8 personnes par foyer.

1.4.1.1. Tissu économique

■ Généralités sur la commune :

La commune de Saint-Laurent-du-Var est **une ville d'actifs**. Le taux d'activité avoisine les **78,3%** en 2013 et la tendance est à la progression. Le chômage est en hausse (de 6,1% en 2006 il passe à 10,1% en 2013).

Les emplois tertiaires dominent largement. Les cadres représentent 16% des actifs et leur part progresse sensiblement sur la dernière période inter-censitaire. A l'inverse, le nombre des emplois agricoles est en chute libre (-42% entre 1999 et 2006).

Le bassin d'emploi laurentin est vaste, puisque plus des **2/3 des actifs laurentins travaillent en dehors de la commune** mais dans le même département.

Les difficultés de circulation liées aux migrations pendulaires en témoignent :

- 3900 actifs laurentins sortent du territoire quotidiennement,
- 4700 actifs extérieurs entrent sur Saint-Laurent-du-Var,
- 3900 actifs Laurentins travaillent sur la commune même.

L'accueil d'activités croît et témoigne de l'attractivité du territoire : desservi par des axes de communication structurants (A8, RM 6202 et 6007, voie SNCF). Le dynamisme de la création d'emploi s'en ressent : +20% d'emplois entre 1999 et 2006.

Le secteur d'étude se situe au cœur du centre-ville, constituant un pôle économique important pour la ville de Saint-Laurent-du-Var.

■ Activités industrielles et artisanales :

La base permanente des équipements, actualisée chaque année, est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population.

Lors de la réalisation du présent document, la version de la base disponible sur le site Internet de l'INSEE est celle de 2010. Elle compte 167 types d'équipements.

Sur Saint-Laurent du Var, la base permanente des équipements 2010 recense **98 types d'équipement différents**. Ils appartiennent aux catégories suivantes :

- services publics,
- commerces de proximité : alimentation et autres services à la population,
- enseignement public du premier et second degré,
- santé et social,
- loisirs et tourisme.

L'accueil d'activités croît et témoigne de l'attractivité du territoire laurentin : desservi par des axes de communication structurants (A8, RM 6098 et 6007, voie SNCF).

En effet, **2 369 entreprises sont recensées en 2008** (soit 31 % de plus qu'en 2000) et le nombre d'emplois dépasse les 14 000 en 2006 (soit 20 % de plus qu'en 1999).

Le territoire s'organise autour de 5 pôles :

- la Zone industrielle – seconde zone d'activités du département, premier pôle d'emplois de la commune orientée sur les activités productives et commerciales. Cette zone est néanmoins peu structurée et est surtout saturée. Le renforcement des capacités d'accueil économique est donc primordial pour la Ville et la Métropole,
- le Centre-ville où le faible turn-over des enseignes est signe d'une bonne santé commerciale,
- le quartier du Lac (avec Cap 3000) constitue un nœud important en termes de circulation puisqu'y transitent quotidiennement plus de 25 000 véhicules,
- le port et les plages et le projet d'extension portuaire concomitant avec Cagnes sur Mer,
- la zone agricole, en déclin mais fortement marquée par le maraîchage, l'arboriculture et la culture sous serres.

■ Les pôles commerciaux majeurs de Nice Côte d'Azur :

Nice Côte d'Azur a établi un état des lieux détaillé de l'offre commerciale et économique de la Vallée du Var et de Nice Côte d'Azur afin de définir les grands pôles commerciaux, les pôles commerciaux de proximité et de semi-proximité, les zones thématiques commerciales et économiques, et les projets commerciaux en attente qui s'implanteront dans les zones d'aménagement commercial délimitées par le schéma urbain.

1.4.1.2. Les infrastructures

(Source : Données communales, Métropole NCA)

Le secteur du Square Bènes est compris entre la RM 6098, la mer, le Var et l'A8, et présente une forte urbanisation implantée en ordre semi-continu le long des nombreuses voiries. Plusieurs strates urbaines sont visibles. Elles s'étagent du nord-est, secteur le plus ancien, où se dressent de vieilles bâtisses datant de la fin du XIXème ou du début du XXème siècle, jusqu'à la strate la plus récente située au voisinage du port et datant de la fin du XXème siècle.

Dans ce quartier l'habitat reste minoritaire, le commerce, le service, l'hôtellerie, les activités ludiques et sportives liées à la mer demeurent prépondérantes.

La principale problématique de ce secteur reste les ruptures urbaines et paysagères entre les différents blocs le composant. Il n'existe aucun lien entre le site du square Bènes, la mer, le Var et les quartiers avoisinants. En effet, aucune trame verte ne relie ces différents éléments, aucun élément paysager significatif n'accompagne les voiries, seule la promenade des flots bleus relie le port au Var.

La basse plaine du Var est très densément équipée en réseaux de voirie aux fonctions très hiérarchisées :

- **l'autoroute A8**, assurant la liaison entre la vallée du Rhône (A7) et l'Italie, traverse le Var près de l'embouchure de celui-ci, puis remonte le long du fleuve en rive gauche jusqu'à Saint-Isidore où elle retrouve un tracé est-ouest à travers les collines niçoises, le tracé alternant viaduc et tunnels pour s'affranchir des reliefs. L'A8 constitue donc le premier échelon du réseau de voirie, dont la fonction est d'assurer le transit international et régional, ainsi que les échanges avec le réseau de voirie départemental primaire,
- **le réseau métropolitain primaire**. Ce réseau est composé de quatre axes principaux, deux orientés Est-Ouest (RM 6007 et RM 6098) et deux orientés Nord-Sud (RM 6202 et RM 6202bis),
- **le réseau métropolitain secondaire**. Essentiellement situé sur la rive droite, il est composé de voies orientées Nord-Sud desservant les quartiers de Saint-Laurent-du-Var : RM 95 le long du Var, RM 2209 plus à l'Ouest, RM 118 sur les hauteurs,
- **le réseau local**. Constituant un réseau maillé de desserte des quartiers urbains, il regroupe notamment les voies entourant le centre commercial Cap 3000 : promenade Maïcon, avenue Guynemer, avenue Donadeï, avenue Lantelme, avenue Béranger et avenue de Verdun.

1.4.1.3. Les infrastructures ferroviaires

La commune de Saint-Laurent-du-Var est traversée par une ligne ferroviaire Marseille Menton, une gare est installée en centre ville et dessert la commune ainsi que les espaces autour du centre-ville.

1.4.1.4. Les modes doux

■ Piétons :

Les voies du centre-ville de Saint-Laurent du Var disposent de trottoirs, dont la largeur n'est pas toujours suffisante pour permettre le passage des Personnes à Mobilité Réduite.

Le secteur du square Bènes est accessible à pied depuis le boulevard de la Libération et l'avenue G. de Gaulle. Il est traversable car il se compose d'un cheminement piéton délimité et structuré au cœur de l'enceinte du square.

■ Vélos :

Seule la RM 6098 ou route du bord de mer est équipée de pistes cyclables.

1.4.1.5. Transports

Le territoire est traversé et desservi par des infrastructures de transport structurantes (notamment l'A8) lui assurant des conditions d'accessibilité à l'échelle régionale, particulièrement privilégiées. La topographie contraignante de la commune induit toutefois une desserte locale essentiellement orientée Nord / Sud avec des points de tension routière aux heures de pointe.

Par sa situation privilégiée au sein de l'aire niçoise, la ville de Saint-Laurent-du-Var joue un rôle important dans l'ambitieux de projets métropolitains de développement des transports. Quelques projets d'envergure seront accueillis sur le territoire : à court terme la création d'un pôle multimodal (Gare, TER, parking relais, proximité de Cap 3000 et de l'aéroport Nice Côte d'Azur).

Le développement des itinéraires cyclables fait également l'objet d'un plan couvrant le territoire Laurentin. La réhabilitation et l'aménagement du canal des Iscles constitueront un support à ce type d'itinéraire doux dont l'objectif est de réaliser des itinéraires continus.

Dans le quartier du square Bènes : le réseau de transport transit autour du square pour desservir une grande partie du centre-ville et ses alentours depuis le cœur de ville.

1.4.2. Patrimoine architectural

(Source : DRAC, SDAP)

■ Monuments historiques :

Le site du square Bènes ne présente pas de vestige protégé au titre des monuments historiques inscrits ou classés.

A noter qu'il semblerait qu'un abri de guerre sous le square Bènes a été construit mais aucune archive n'a permis de vérifier cette information.

■ Patrimoine archéologique

L'aire d'étude ne recense pas de sites archéologiques reconnus.

Cependant, et conformément aux dispositions du code du patrimoine (livre V, art L.522-4), les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III).

1.4.3. Élimination des déchets

(Sources : Métropole Nice Côte d'Azur, Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets)

■ Collecte :

En 2012, 342 kg/an/hab. d'ordures ménagères ont été collectés sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, soit -4 kg/an/hab par rapport à 2011. Dans le même temps, le volume de déchets collectés pour le tri a augmenté (+30 kg/an/hab). La commune de Saint-Laurent du Var ne dispose pas de déchetterie sur son territoire.

■ Traitement et valorisation

Les filières de traitement et de valorisation des déchets collectés sont les mêmes pour toutes les communes de NCA.

Les ordures ménagères sont acheminées jusqu'à l'usine d'incinération de Nice l'Ariane, exploitée depuis 1979 dans le cadre d'un contrat de concession par la société Sonitherm.

La baisse des quantités incinérées constatée en 2008 s'expliquait par une baisse de -32% de boues traitées dues notamment à des incidents techniques survenus sur la ligne de séchage ainsi que -50% de déchets industriels et banals. En effet, pour des raisons de sécurité, les véhicules à bras articulés transportant ces déchets n'étaient pas autorisés sur le site. En 2009, l'installation a retrouvé son mode de fonctionnement normal ce qui explique la progression de +2,4% constatée cette année.

La valorisation énergétique des ordures ménagères.

Depuis le 12 décembre 2005, l'unité de valorisation énergétique respecte les nouvelles dispositions réglementaires prévues par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Les équipements permettent :

- de traiter les dioxines, furanes et les oxydes d'azotes contenus dans les rejets atmosphériques,
- de contribuer à une meilleure appréhension des risques potentiels en matière de pollution des eaux,
- d'améliorer les dispositifs de contrôle de l'installation.

L'installation est certifiée ISO 14001. Ainsi, l'entreprise s'engage à réduire au maximum les nuisances, à prévenir les pollutions, respecter la réglementation environnementale, prévenir les situations d'urgence et être capable de réagir face à celles-ci.

Le processus de combustion permet de faire fonctionner deux turboalternateurs d'une puissance de 14 MW(2). Des fours-chaudières permettent de produire de la vapeur surchauffée à raison de 135 tonnes/heure.

En 2009, parmi les 332 632 MWh équivalent thermique produits :

- 45 852 MWh électriques ont été produits pour les besoins en électricité de l'usine et la distribution sur le réseau EDF,
- 109 065 MWh thermiques ont été délivrés sur 3 réseaux de chauffage urbain des quartiers de Nice-Est et Nice-Ariane.

La valorisation énergétique des produits ménagers recyclables

Les emballages ménagers

Les emballages ménagers collectés dans les bacs à couvercle jaune et les colonnes d'apport volontaire sont triés mécaniquement et manuellement dans une installation spécialisée, le centre de tri Valco à Cannes puis conditionnés et expédiés vers des filières de recyclage des déchets. Pour l'année 2009, sur le tonnage collecté NCA, 76% des emballages ménagers ont été recyclés.

Le tri des emballages permet d'obtenir 6 catégories de matériaux. Conditionnés sous forme de balles, ils sont acheminés vers des filières de recyclage agréées. 63 % de ces déchets après tri font partie de la famille des cartons, 26% des plastiques. Les matériaux obtenus sont ensuite rachetés par des filières industrielles de recyclage dans le cadre d'une convention avec la société agréée Eco-Emballages.

Le verre et les journaux-magazines

Comme pour le recyclage des emballages ménagers, la société Eco-Emballages propose, pour le verre collecté en points d'apport volontaire, un repreneur agréé. En 2009, comme en 2008, la totalité du verre collecté est recyclé pour redevenir, après tri et fonte, du verre. Une fois trié, il est émiétté puis classé par taille, broyé et cuit pour être transformé de nouveau en verre sans utilisation de nouvelles matières premières.

En ce qui concerne le papier, il est repris par la société EMCO. Après transformation (épuration et désencrage), on obtient de la pâte à papier réintroduite dans le cycle de fabrication du papier recyclé utilisé pour fabriquer de nouveaux journaux, magazines ou prospectus.

Les autres déchets

Le traitement des encombrants de Nice Côte d'Azur est assuré par la société Sita Sud sur le centre de tri et de valorisation de Nice-Ariane. Les déchets captés en déchetteries comme ceux collectés en caissons mis à disposition sur les territoires communaux sont orientés, suivant leur type, vers des filières de valorisation et d'élimination des déchets appropriées.